

Tel de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
- 9 MARS 1999
13697

" FINORDEV "

Société Anonyme au capital de 3.000.000 de Francs
Siège social : s/c FINORGEST - 5 rue de Logelbach - 75017 PARIS
R.C.S. : PARIS B 380 034 892 (90 B 16707) /

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE A PARIS DU 08 MARS 1999**

**L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF,
le huit Mars,
à dix heures.**

Les Actionnaires de la Société "FINORDEV", Société Anonyme au capital de 3.000.000 de Francs divisé en 30.000 actions de 100 Francs chacune, dont le siège social est sis à PARIS (75017) - 5 rue de Logelbach s/c FINORGEST, se sont réunis audit siège en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration selon lettre recommandée adressée à chaque actionnaire le 19 Février 1999.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des Actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Madame Yvette GUTTIERES, en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

Monsieur Patrick BELLAICHE et Madame Yvonne NAHUM, qui sont, tant personnellement que comme mandataires, les deux plus forts Actionnaires présents et acceptants respectivement cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Simon BELLAICHE est désigné comme secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Monsieur Robert GANEM, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception, est absent et excusé.

YG PB YN SB /
ZG YN

Le Président constate que la feuille de présence de l'Assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les Actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions.

L'Assemblée réunissant le quorum requis par la Loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux Actionnaires, et le récépissé postal de la lettre recommandée adressée au Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence, les pouvoirs des Actionnaires représentés, et la liste des Actionnaires,
- Le rapport établi par le Conseil d'Administration,
- Un exemplaire des statuts,
- Et enfin, le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant à savoir :

ORDRE DU JOUR

- Démission d'un Administrateur,
- Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales,
- Questions diverses

Puis la Présidente donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Enfin la discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

 }  YN

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun des Administrateurs actuellement en fonction n'a fait part de son intention de démissionner de ses fonctions.

L'Assemblée Générale décide de conforter le Conseil d'Administration en procédant à la nomination d'un nouvel Administrateur en la personne de :

- **Monsieur Simon BELLAICHE**
né le 06 Novembre 1966 à MARSEILLE (13)
de nationalité française
demeurant 40 Boulevard de Courcelles - 75017 PARIS

et ce, pour une durée de six (6) années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

Monsieur Simon BELLAICHE, ici présent déclare accepter le mandat qui vient de lui être conféré et déclare n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page. On the left, a signature that appears to be 'ZK'. In the center, a large closing curly brace '}'. To the right of the brace, there is a signature that looks like 'A' and some initials 'YN'.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres du bureau.

LA PRESIDENTE

Mme Yvette GUTTIERES



LES SCRUTATEURS

M. Patrick BELLAICHE

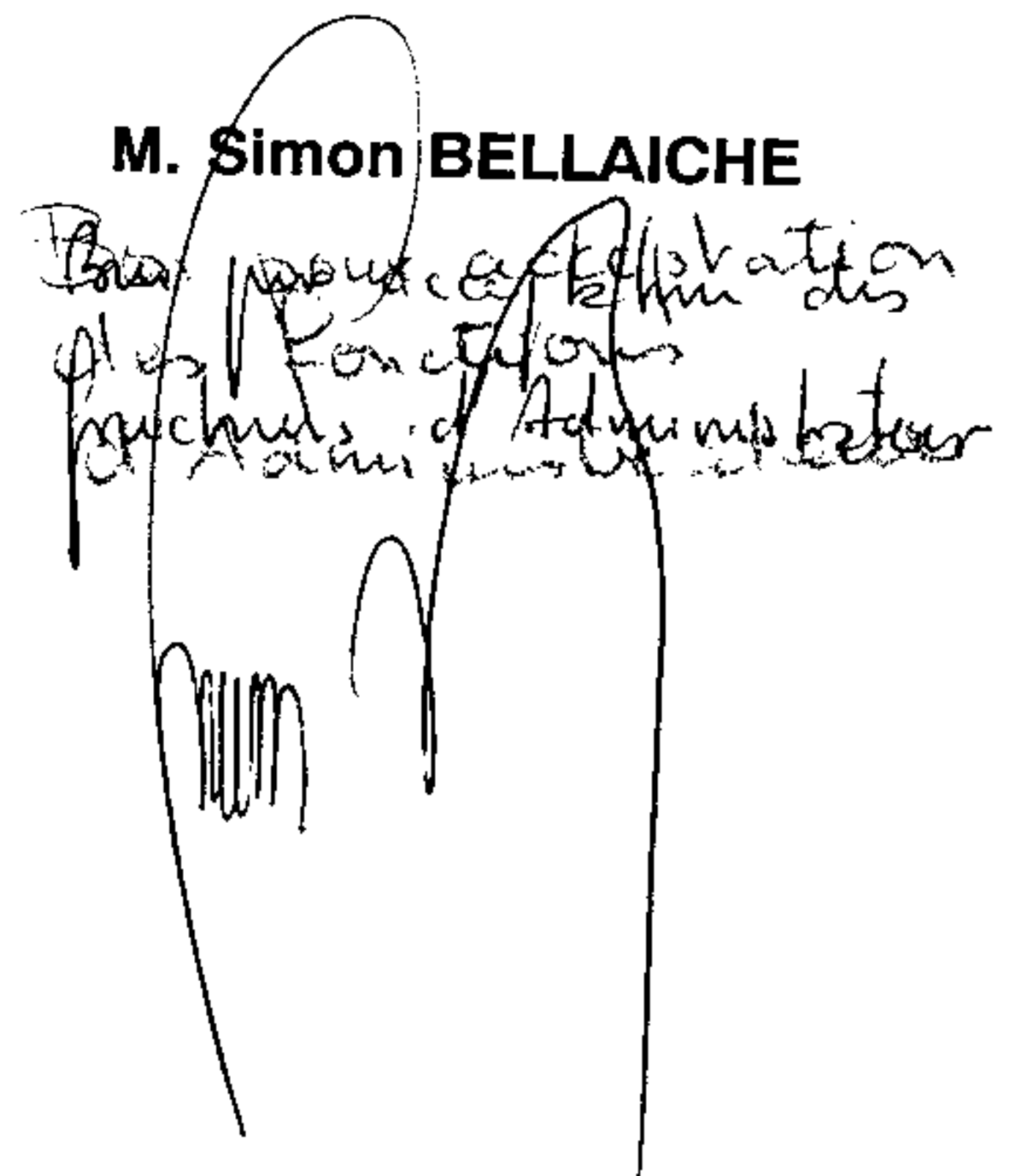


Mme Yvonne NAHUM



LE SECRETAIRE

M. Simon BELLAICHE



*Don pour l'attribution
des fonctions
précédentes d'Administrateur*

" FINORDEV "

Société Anonyme au capital de 3.000.000 de Francs
Siège social : s/c FINORGEST - 5 rue de Logelbach - 75017 PARIS
R.C.S. : PARIS B 380 034 892 (90 B 16707)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN
DATE A PARIS DU 08 MARS 1999

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF,
Le huit Mars,
à onze heures.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, les membres du Conseil d'Administration de la Société "FINORDEV", se sont réunis au siège social.

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

- Madame Yvette GUTTIERES, Président du Conseil d'Administration
- Madame Yvonne NAHUM, Administrateur
- Madame Espérance BELLAICHE, Administrateur
- Monsieur Simon BELLAICHE, Administrateur

La séance est présidée par Madame Yvette GUTTIERES qui, après avoir constaté que plus de la moitié des Administrateurs sont présents, déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis elle rappelle que le Conseil s'est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Président du Conseil d'Administration
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration
- Fixation de ses pouvoirs et rémunération
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

YG YN ES SB
26 YN ES ←

Madame Yvette GUTTIERES prend la parole.

Elle informe les membres présents qu'elle ne désire plus exercer les fonctions de Présidente du Conseil d'Administration à compter de ce jour et ce, pour des raisons de convenance personnelle, et qu'il convient, en conséquence, de pourvoir à son remplacement dans ladite fonction.

Elle indique néanmoins qu'elle continuera d'exercer ses fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'Administration.

Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé qui précède, accepte la démission de Madame Yvette GUTTIERES de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration et ce, à compter de ce jour.

Le Conseil d'Administration la remercie du soin et du dévouement qu'elle a consacrés à l'exercice de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

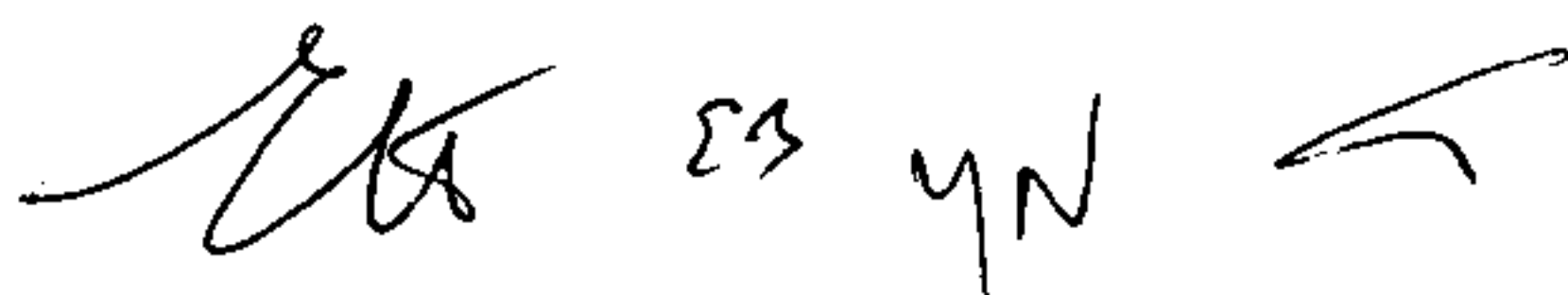
DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, compte tenu de la résolution qui précède, décide de nommer aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, à compter de cette même date, en remplacement de Madame Yvette GUTTIERES, démissionnaire :

- **Monsieur Simon BELLAICHE**
né le 06 Novembre 1966 à MARSEILLE (13)
de nationalité française
demeurant 40 Boulevard de Courcelles - 75017 PARIS

et ce, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004.

Monsieur Simon BELLAICHE exercera ses fonctions conformément à la Loi et aux dispositions statutaires.

Handwritten signature and initials, possibly reading 'ES YN' followed by a checkmark.

Le Conseil d'Administration précise que la rémunération de Monsieur Simon BELLAICHE, s'il y a lieu, sera fixée ultérieurement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants, M. Simon BELLAICHE personnellement intéressé s'étant abstenu de participer au vote.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Simon BELLAICHE, ici présent, déclare accepter ces fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

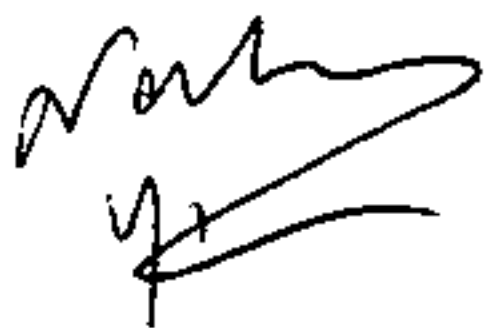
Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet de procéder aux formalités légales requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

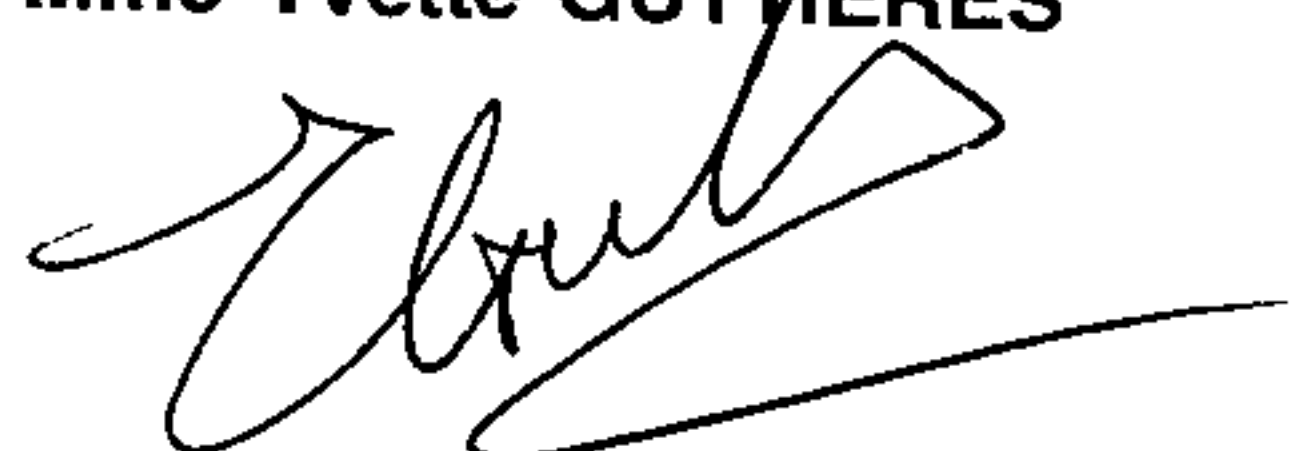
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les Administrateurs présents ou représentés.

Mme Yvonne NAHUM



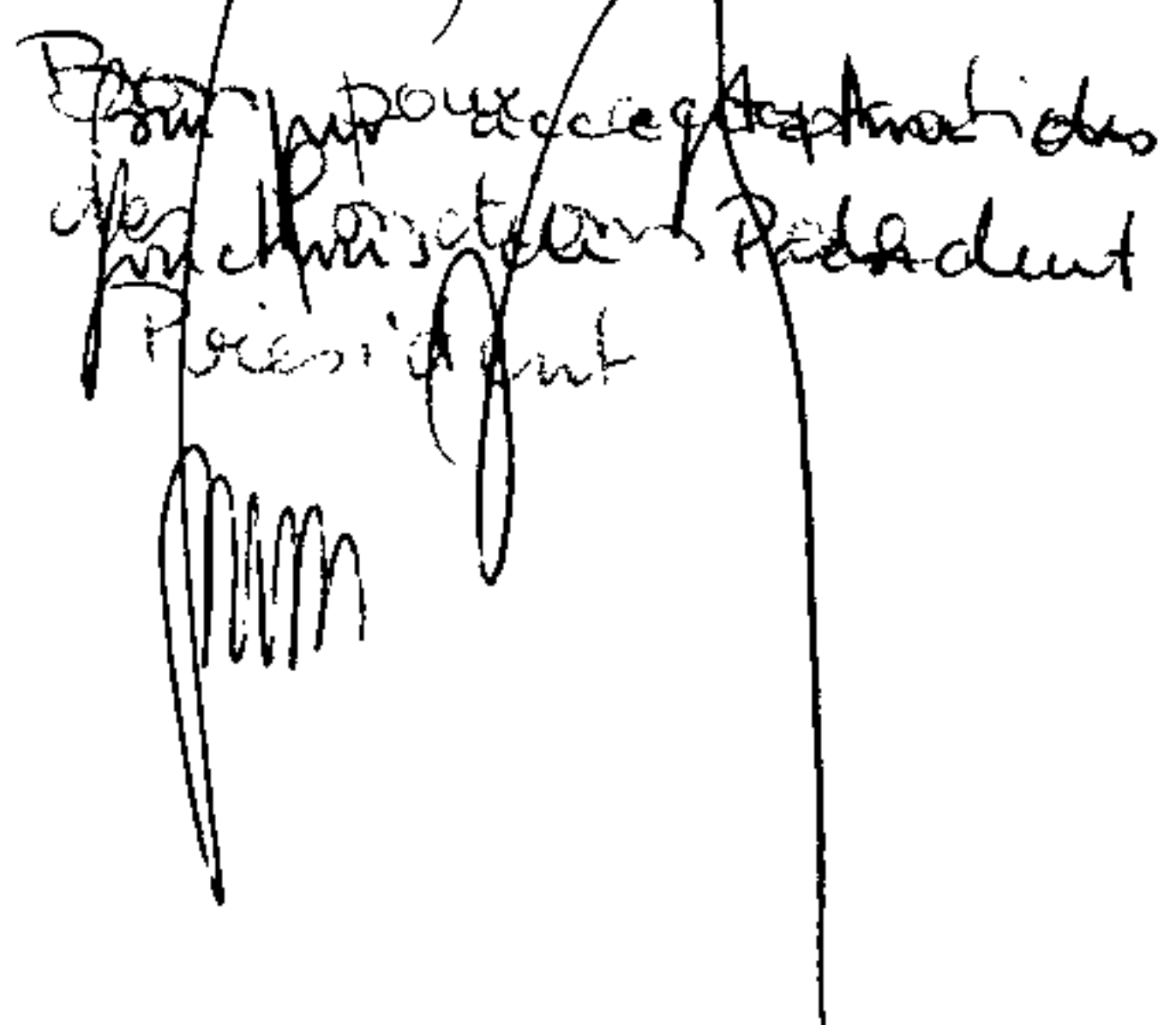
Mme Yvette GUTTIERES



Mme Espérance BELLAICHE



M. Simon BELLAICHE



Donné pour accepter les fonctions de Président